

Programme 2021-2022

**Présenté par Mathieu Jacques, avocat
Président du JBM 2021-2022**



**Jeune Barreau
de Montréal**
Young Bar of Montreal

Agir avec audace

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) est une institution dynamique qui joue un rôle avant-gardiste depuis plus de 120 ans au sein de la communauté juridique québécoise. La pandémie de la COVID-19 a su montrer la résilience et la force du JBM ainsi que celle des jeunes avocat.e.s montréalais.e.s.

Le programme 2020-2021 parlait de mettre notre passion en action afin de rassembler, innover et redonner. C'est donc dans une continuité dynamique que je vous invite à **AGIR AVEC AUDACE.**

Le mandat 2021-2022 marque d'ailleurs le premier mandat sous le nouveau Plan stratégique du JBM 2021-2024. Ce Plan donne les grandes orientations stratégiques de notre organisation pour les prochaines années découlant d'un JBM dynamique, accessible et engagé pour vous et avec vous. Les objectifs stratégiques clairs du Plan nous permettront d'accroître l'influence de notre organisation.

Le programme est donc articulé autour de trois axes qui sont alignés avec notre Plan stratégique 2021-2024. Dans ce cadre, le JBM fera preuve d'audace dans la mise en place d'actions concrètes pour nos membres et pour l'accès à la justice.

Les trois axes qui nous guideront tout au long du mandat 2021-2022 sont les suivants :

- I. Valorisation de la place des jeunes avocates et avocats dans l'accessibilité à la justice
- II. Élargissement des liens entre nos membres et des opportunités pour nos membres
- III. Développement technologique et écologique du JBM

Le premier axe est la première étape afin de développer une stratégie de financement autour de notre mission en matière d'accessibilité à la justice. Le deuxième et le troisième axes permettront de mieux répondre à la diversité des besoins des membres du JBM et de raffiner l'offre de service en fonction de ceux-ci. **Dans l'ensemble, les trois axes ont pour objectif d'évaluer l'offre de services du JBM pour mieux réaliser sa double mission.**

Je suis persuadé qu'ensemble, **nous agirons avec audace!**

I. Valorisation de la place des jeunes avocat.e.s dans l'accessibilité à la justice

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) possède une richesse extraordinaire en termes de services juridiques *pro bono*. Le JBM aide chaque année plusieurs milliers de citoyen.ne.s grâce à une centaine de jeunes avocat.e.s. Non seulement les services par lesquels ces citoyen.ne.s sont aidés doivent être plus connus, mais l'avocat.e bénévole qui se cache derrière ces actions d'accès à la justice doit être valorisé. Dans le cadre du présent mandat, la visibilité de nos services sera accrue et les membres du JBM qui leur permettent de fonctionner seront reconnus, et ce, par des actions concrètes. Vous découvrirez également que la diversité est centrale à nos actions.

Proposition 1 : Lancer une campagne « Découvrez vos bénévoles *pro bono* »

Certains aiment à faire croire que l'avocat.e est un frein à l'accès à la justice, nous croyons tout à fait l'inverse au JBM; l'avocat.e est un acteur clé pour un plus grand accès à la justice. De même, à travers cette campagne, nous voulons mettre en valeur toute la richesse de la diversité au sein du JBM et son rôle clé pour l'accès à la justice au sein de nos services. Tout au long du mandat 2021-2022, nous vous présenterons des capsules qui vous feront connaître les services juridiques *pro bono* du JBM et les avocat.e.s qui sont derrière leur réussite.

De plus, cette initiative servira également à promouvoir la diversité; cette richesse dans notre profession. Vous aurez la chance de découvrir des personnes exceptionnelles qui sont au centre de l'accès à la justice.

Proposition 2 : Créer un programme de reconnaissance pour nos services juridiques *pro bono*

Nous avons des prix qui reconnaissent les bénévoles, mais il est temps que le JBM se dote de prix qui reconnaissent l'engagement dans le temps pour nos services juridiques *pro bono*. Durant le mandat 2021-2022, nous mettrons sur pied un certificat décerné pour les bénévoles qui s'investissent dans nos services juridiques *pro bono* sur une longue période.

Proposition 3 : Revendiquer la création d'une journée nationale d'accès à la justice

Les jeunes avocat.e.s font parties de la solution pour un meilleur accès à la justice. Nous devons les positionner politiquement comme des acteurs incontournables. Il est temps que le Québec se dote d'une journée nationale d'accès à la justice au même titre que la France qui a sa journée nationale d'accès au droit. Ce rendez-vous annuel est devenu essentiel dans notre système afin de nous permettre de faire le point et souligner les actions concrètes d'accessibilité à la justice. Les jeunes avocat.e.s, étant au centre de l'accès à la justice, sont les mieux placés pour faire cette demande.

Proposition 4 : Consolider l'action de la Clinique juridique téléphonique du JBM et accroître sa visibilité

La Clinique juridique téléphonique du JBM est devenue un geste de solidarité panquébécois qui regroupe plusieurs Jeunes Barreaux au Québec et inspire même les jeunes barreaux d'ailleurs comme celui de Bruxelles. Nous accroîtrons la visibilité de la Clinique sur les différents réseaux sociaux et en ferons également un événement de valorisation des partenaires du JBM et des différents intervenants qui contribuent à améliorer l'accessibilité à la justice.

Proposition 5 : Pérenniser le Service de médiation sur place aux petites créances

Ce projet pilote a fait ses preuves depuis sa création en 2014. Les chiffres sont éloquentes : plus de 50% de ce ceux qui acceptent la médiation sur place règlent leur dossier, ce qui a permis de doubler le nombre de dossiers mis au rôle. Il est temps d'officialiser ce service comme une partie intégrante des outils d'accès à la justice offerts aux justiciables à la Cour du Québec, Division des petites créances.

Proposition 6 : Créer un Service d'information juridique à la Cour du Québec, Chambre criminelle

Depuis plus de 10 ans, le JBM offre un service d'information juridique aux personnes non représentées à la Cour municipale de Montréal. Ce service a fait ses preuves et il est désormais un rouage essentiel du fonctionnement de la Cour municipale de Montréal. Le Chantier 1 du projet de recherche Accès au droit et à la justice (ADAJ) à travers son sous-chantier sur l'autoreprésentation en droit pénal a d'ailleurs souligné l'impact positif de cette initiative par rapport à l'accompagnement des personnes non représentées. Il s'agit d'une mesure d'accès à la justice importante par laquelle nous aidons près de mille justiciables par année. Nous continuerons les démarches afin d'offrir un service d'aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés devant la Cour du Québec.

II. Élargissement des liens entre nos membres et des opportunités pour nos membres

Le JBM est un carrefour de rencontres et d'opportunités. En effet, le JBM est une institution qui permet des rencontres entre confrères et consœurs, avec d'autres jeunes professionnels ainsi qu'avec d'autres intervenants de notre système de justice comme les juges. Notre objectif est de bonifier ces opportunités de rencontre déjà existantes. Nous voulons également offrir plus d'opportunités de bénévolat permettant à nos membres de se rassembler,

d'échanger sur différents enjeux et de redonner à la communauté dans le cadre d'activités communautaires et sociales.

Proposition 7 : Faire le point sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocat.e.s

Si nous voulons pouvoir continuer d'offrir le support essentiel dont nos membres ont besoin, il est primordial de mettre à jour le *Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocat.e.s du Québec*. L'économie québécoise a subi des bouleversements importants en raison de la pandémie de la COVID-19. Pour pouvoir aider et soutenir nos membres selon leurs besoins, il faut avoir les bonnes informations mises à jour.

Proposition 8 : Lutter contre les stages non rémunérés

La lutte contre les stages non rémunérés est un combat inachevé. Encore aujourd'hui, plusieurs de nos futurs membres doivent compléter leur stage avec un salaire inférieur au salaire minimum. Le JBM proposera au Barreau du Québec des mesures concrètes, dont la mise en place d'un programme de bourse d'équité, afin de permettre à un maître de stage ayant une pratique ne lui permettant pas d'engager un stagiaire au salaire minimum d'avoir une bourse qui couvrira la différence. Cette mesure aidera nos futurs membres à bénéficier d'un salaire de base en plus de permettre à nos membres actuels de plus de cinq ans de pratique de bénéficier de l'appui d'un stagiaire.

Proposition 9 : Maintenir la foire des Comités du JBM et créer des cafés mensuels avec les étudiant.e.s de l'École du Barreau

La foire des Comités du JBM initiée sous le dernier mandat est un moyen important de créer des opportunités avec nos membres et de les orienter à travers le JBM. Nous permettrons aux jeunes avocat.e.s qui commencent dans la profession de rapidement découvrir ce que le JBM peut leur offrir. De même, nous souhaitons accroître notre présence à l'École du Barreau pour encourager les étudiant.e.s dans cette étape charnière en plus de leur faire connaître leur futur intervenant majeur et incontournable.

Proposition 10 : Accroître les liens du JBM et de ces membres avec les tribunaux administratifs

Les tribunaux administratifs sont un des piliers moins connus de notre système de justice. De nombreux avocat.e.s développent des expertises dans ces champs de pratique qui demeurent toutefois méconnus. Il importe de mieux faire connaître ces domaines de pratique. Une meilleure compréhension des tribunaux administratifs et de leur fonctionnement fait également partie des solutions pour améliorer l'accessibilité à la justice.

Proposition 11 : Organiser une tournée des grands bureaux d’avocat.e.s montréalais.e.s

Le JBM ira à la rencontre de ces membres afin de mieux s’outiller pour répondre à leurs besoins et leurs aspirations. La tournée visera à présenter les opportunités offertes par le JBM pour les jeunes avocat.e.s et à promouvoir la double mission du JBM.

Proposition 12 : Développer un guide des meilleures pratiques de conciliation travail-vie personnelle

Le JBM a adopté en février la *Déclaration de principe sur la conciliation travail - vie personnelle*. La crise de la Covid-19 avec la hausse du télétravail a brouillé de manière accrue la ligne entre le travail et la vie personnelle au sein de notre profession. Le JBM entamera une réflexion et développera un plan pour la création d’un guide des meilleures pratiques en cette matière.

III. Développement technologique et écologique du JBM

Le JBM à travers la Conférence Legal.IT est un joueur incontournable quant à l’impact des technologies de l’information et leur potentiel pour le droit. Le JBM a démontré une grande résilience technologique par toutes les activités qui ont été adaptées en ces temps particuliers que nous avons eu à traverser ensemble. Le JBM doit garder une position d’avant-garde en matière technologique, car il est de notre responsabilité, comme jeune génération, d’apporter le progrès et l’innovation technologique.

De même, le JBM sera proactif dans le contexte de la crise climatique qui nous touche toutes et tous. Dans le contexte de l’adoption de la *Déclaration sur l’écoresponsabilité du Jeune Barreau de Montréal*, notre organisation doit s’assurer d’être un exemple pour la communauté juridique.

Proposition 13 : Développer une communauté intelligente pour Legal.IT

La Conférence Legal.IT est l’une des plus importantes conférences au Canada sur l’impact des technologies de l’information et leur potentiel pour le droit. Ce statut continuera de s’accroître. Le JBM créera une communauté intelligente, virtuelle et active autour de cet événement comme plateforme permanente d’échange sur le droit et les technologies.

Cet espace numérique facilitant les échanges entre les membres du JBM et groupes associés sur des sujets technologiques leur permettra d’échanger, de s’informer, de développer un sentiment d’appartenance et d’évoluer ensemble.

Proposition 14 : Optimiser nos processus internes avec l'aide des nouvelles technologies

Le JBM entamera une réflexion sur la façon dont l'usage efficace des nouvelles technologies peut lui permettre d'optimiser ces processus internes, d'accroître sa performance opérationnelle et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Proposition 15 : Devenir le carrefour des nouvelles technologies vertes pour les jeunes avocat.e.s

Il y a en ce moment une offre technologique diversifiée sur le marché. Toutefois, en fonction des modèles de pratique, il peut être difficile pour les jeunes avocat.e.s de savoir quelle technologie peut être utile à sa pratique. Le JBM deviendra l'organisme clé qui pourra orienter les jeunes avocat.e.s qui cherchent à mieux comprendre la façon dont les technologies peuvent améliorer leur pratique. Il permettra aussi au jeune avocat de s'outiller afin de développer une pratique écoresponsable.

Proposition 16 : Évaluer la formule de la Conférence Legal.IT

La Conférence Legal.IT est un des fleurons du JBM. Dans le cadre du présent mandat, nous allons nous assurer que celle-ci répond toujours autant aux besoins de nos membres sur les technologies de l'information et leur potentiel pour le droit ainsi qu'à ceux de la communauté juridique.